

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 septembre 2020

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ, Steven BONNET, Marie-Christine DEBILDE, Dominique CHEVALIER et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances communales

La tutelle a réformé les modifications budgétaires n° 1/2020 comme suit :

A l'ordinaire : modification des articles budgétaires suivants :

- 104/124-48 au montant de 7.500,00€ au lieu de 0,00€ soit 7.500,00€ en plus.
- 104119/124-48 au montant de 10.500,00 au lieu de 18.000,00€ soit 7.500,00€ en moins.
- 104/331-01 au montant de 7.500,00€ au lieu de 0,00€ soit 7.500,00€ en plus.
- 104119/331-01 au montant de 0,00€ au lieu de 7.500,00€ soit 7.500,00€ en moins.
- 521/322-01 au montant de 35.000,00€ au lieu de 0,00€ soit 35.000,00€ en plus.
- 521119/322-01 au montant de 0,00€ au lieu de 35.000,00€ soit 35.000,00€ en moins.

Le Président précise que la tutelle a estimé que ces mesures étaient plutôt liées à la relance économique et non à la lutte contre la crise sanitaire d'où la suppression du code 119. Ces mesures concernent l'achat de produits divers, les chèques cirklo et les aides aux commerçants.

A l'extraordinaire : alimentation du fonds de réserve extraordinaire de 768,49€ afin de lui assurer un résultat positif.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Synthèse de l'Administration et des Affaires de la commune

Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (voir annexe).

Monsieur VINCENT signale que les visites (effectuées maintenant depuis 3-4 ans) pour les révisions cadastrales sont au nombre de 1 à Antoing, 1 à Maubray et 301 sur Péronnes et demande où l'on en est au niveau du cadastre et du résultat engendré. L'agent en charge de ces relevés est-il en fin de mission ? Peut-on en dresser un bilan ? Par ailleurs, en page 11 du document on cite 95 dossiers Planu alors qu'en page 15, au niveau de la police, on en renseigne 102 ? Ces dossiers Planu représentent beaucoup de travail tant au niveau de l'administration que de la police ou des pompiers. Ne faudrait-il pas revoir le fonctionnement ou prévoir des exemptions de réunion ? Toujours en page 15, on parle de 114 sanctions administratives. En quoi cela consiste-t-il ? Il serait bien d'avoir le détail : est-ce des infractions de roulage, des incivilités ? Enfin, à la page 16 relative à la zone de secours, il serait bien de renseigner le nombre d'interventions effectuées sur notre territoire par nos services. Pour terminer, Monsieur VINCENT tient à féliciter les services communaux pour la rédaction de ce document et l'ensemble des services qui utilise au mieux les moyens dont il dispose pour assurer les nombreuses missions communales.

Monsieur VERSCHEURE signale avoir relevé en page 17 que le taux d'absentéisme au sein des services techniques était de 37,22 % dont 14,28 % de maladie ce qui est énorme !

Monsieur VIVIER précise que la page 2 renseigne le peu de commissions organisées malgré les demandes de son groupe. Une seule commission « travaux » a été pour plus de 40 chantiers réalisés ou en cours. Aucune commission agricole. Deux commissions « sport » dont le mérite sportif. Idem pour la discussion autour du R.O.I. Les finances là c'est obligatoire. Il s'agit à nouveau d'un manque de communication. Le groupe GO demande que chaque commission soit organisée au moins 1 à 2 fois par an.

Monsieur DENAYER estime qu'il s'agit d'un document essentiel tant pour les mandataires que pour les citoyens. A sa question, le Directeur Général précise que ce document sera mis en ligne sur notre page facebook ainsi que le site internet communal.

Le Directeur Général précise que l'agent qui s'occupe du cadastre est engagé à durée déterminée pour terminer le travail déjà entamé par deux autres personnes auparavant ce qui n'est pas simple. Il doit lui rester environ un an pour boucler cet important travail sur toute l'entité. Les données sont ensuite transmises au cadastre qui doit à son tour faire le nécessaire pour que la révision soit effective et cela prend au minimum un voire deux ans. Madame CARDON avait fait un exposé sur ce travail lors d'un Conseil Communal. On pourrait envisager de rééditer cela à la fin de la mission.

En ce qui concerne la planification, le Directeur Général précise que cela représente effectivement un énorme travail mais que de nombreux événements sont récurrents et nécessitent de moins en moins de réunions physiques avec l'ensemble des acteurs concernés (demandeurs, services administratifs et techniques, police et pompiers). Par ailleurs, des conditions particulières visant toute une série d'événements ont été établies, essentiellement au niveau de la zone de secours, ce qui permet un gain de temps considérable. Quant à l'écart entre 95 et 102, le Directeur Général se renseignera mais peut-être s'agit-il de dossiers déposés en fin d'année pour une organisation l'année suivante et comptabilisés différemment selon la police ou l'administration...

Le Président signale recevoir les statistiques des interventions des pompiers d'Antoing et des interventions mensuelles sur Antoing. Ces statistiques seront transmises aux conseillers communaux. En ce qui concerne les SAC (sanctions administratives communales), le Président précise que la police gère les emplacements « 30 minutes » et les procès tombent. Récemment, un dépôt sauvage a été constaté à Maubray et un document nominatif a été retrouvé dans les déchets.

A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président concède que les procès dans les zones « 30 minutes » ne sont pas reprises ici car il s'agit en effet des statistiques pour 2019. On y retrouve néanmoins divers procès liés au stationnement notamment les infractions autour du Grand Large. A ce sujet, la situation va évoluer prochainement puisqu'une nouvelle loi va imposer d'installer des caméras pour que la sanction puisse rentrer dans les caisses communales.

En ce qui concerne les commissions, le Président précise qu'il y en aura plusieurs d'ici la fin de l'année car de gros dossiers vont sortir, notamment au niveau des sports et de la sécurité. Hier, Monsieur « Sécurité » de la Région Wallonne a passé la journée à Antoing et des changements sont à prévoir. En ce qui concerne les sports, le Président signale avoir rencontré le Ministre Jean-Luc CRUCKE qui a présenté les futures dispositions pour la subvention des projets sportifs en Région Wallonne. Les projets seront dorénavant subsidiés à hauteur de 50 à 70 % selon divers critères et plus à 75 % comme aujourd'hui. Il y aura commission les 16 et 23 novembre. Deux autres sont également prévues en octobre à savoir les 19 et 26 octobre.

Monsieur VIVIER estimant assez famélique le nombre de commissions en 2019, année suivant les élections, le Président précise qu'aucun gros projet n'est sorti en 2019. Une réunion a cependant eu lieu avec les riverains et les commerçants pour l'aménagement de la Place du Préau.

Madame BOCAGE précise que la Commission de la personne handicapée s'est réunie une fois en octobre et la Commission des Aînés 6 fois mais n'apparaissent pas dans les statistiques.

A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Directeur Général précise que les absences pour maladie reprennent effectivement des arrêts de longue durée ce qui fait gonfler anormalement les chiffres.

Monsieur VERSCHEURE signale que Madame CARDON avait été engagée en 2014 pour une mission s'étalant sur 4 ans. Durant ce délai, elle a été engagée pour assumer d'autres fonctions à la Ville et est ensuite tombée enceinte mais nous sommes en 2020 et on parle de terminer cette mission dans un voir deux ans. C'est dommage car cela amène des rentrées d'argent pour la Ville et une certaine équité pour le contribuable.

Le Président précise que les deux premiers agents qui ont occupé cette fonction (Mesdames CARDON et HANANNE) ont quitté l'administration communale pour des fonctions plus élevées et à durée indéterminée dans d'autres pouvoirs publics. L'agent actuel, Monsieur POLLET, assure désormais cette fonction mais, à chaque fois, cela demande un temps d'adaptation car il n'est pas aisé de reprendre le travail d'un autre au pied levé. Par ailleurs, cette fonction n'est pas évidente sur le terrain. N'oublions pas non que chaque remplacement a nécessité un appel à candidats et une procédure de recrutement, ce qui prend du temps évidemment...

A l'unanimité, le Conseil approuve le contenu du document.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Circulation

Règlement complémentaire de roulage

A l'unanimité, le Conseil approuve la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, du côté pair, le long du n° 36 de la rue de l'Orphaverie.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Cultes

a. Fabrique d'église d'Antoing – budget 2021

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2021 présenté par la Fabrique d'Eglise d'Antoing avec une part communale de 30.857,33 €. Rien de particulier à signaler si ce n'est l'augmentation sensible des frais de personnel car ce ne sont plus des contrats ALE. A l'unanimité, le Conseil approuve ce budget.

b. Fabrique d'église de Calonne – budget 2021

Madame DELEPINE propose de reporter ce point car le 16 septembre, nous avons reçu un courrier de l'Évêché qui estimait ce budget incomplet. A l'unanimité, le Conseil approuve le report du point.

c. Fabrique d'église de Fontenoy – budget 2021

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2021 présenté par la Fabrique d'Eglise de Fontenoy avec une part communale de 11.576,14 €.

d. Fabrique d'église de Maubray – budget 2021

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2021 présenté par la Fabrique d'Eglise de Maubray avec une part communale de 23.879,34 €. A l'extraordinaire, ce budget présente un reliquat de 8.998.90 € qui résulte d'une succession et prévu pour le remplacement des chaises. Mais, vu la situation sanitaire, cette dépense est reportée du budget 2020 au budget 2021.

e. Eglise Protestante Unie de Belgique Antoing – Brunehaut - Rumes – budget 2021

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2021 présenté par l'EPUB avec la part communale d'Antoing de 3.844,83 € (127/335).

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

5. Demande de subsides

Octroi d'un subside au Comité des Fêtes pour l'organisation du marché de Noël

Comme chaque année, le comité des fêtes de la ville d'Antoing demande l'octroi d'un subside pour l'organisation du marché de Noël. Un subside de 10.000€ est prévu au budget 2020.

Monsieur VINCENT précise qu'il ne s'opposera pas évidemment pas à l'octroi de ce subside mais voudrait faire un lien avec la récente assemblée générale de l'Office du Tourisme. Il estime qu'il faut dynamiser les événements communaux. On imagine de fusionner les printanières et les médiévales, c'est un mauvais signal. Il faut revoir l'organisation de ces événements, marché de Noël y compris. La commune dépense beaucoup d'argent pour un résultat qui, finalement, est assez mitigé. On constate une érosion depuis 2-3 ans. On attire de moins en moins de touristes extérieurs. Il faut absolument élargir la réflexion à d'autres personnes qu'à l'échevine en charge et au personnel communal. Pour ces 3 événements, on a un budget de l'ordre de 40 à 50.000 €, il y a moyen de faire mieux ! Le but de ces manifestations est également de donner une image positive de la commune vers l'extérieur. Un engagement a été évoqué et sera certainement un plus. Nous avons des atouts énormes, nous en sommes tous conscients mais ils sont peu ou sous utilisés (passé industriel, patrimoine carrier, Grand Large de Péronnes, ancien canal, un centre nature qui va s'ouvrir ...).

Le Président précise que, pour l'emploi qui va s'ouvrir à l'Office du Tourisme, un profil sera déterminé et un comité d'examen constitué. L'objectif est d'engager un(e) professionnel(le) du tourisme. Des infrastructures qui ne sont pas encore d'actualité ont été évoquées tels le projet Your Nature ou encore le projet triangle blanc mais évidemment ce seront des atouts non négligeables. Le marché de Noël est un marché couvert et les enfants en sont la cible privilégiée. Le Collège sera attentif pour redynamiser ces festivités.

Monsieur VIVIER s'étonne que l'on puisse sortir du sujet de l'ordre du jour mais précise avoir demandé, lors de cette assemblée générale, non pas d'engager une mais deux personnes car il est prévu deux bureaux à tenir, l'un à Antoing, l'autre à Péronnes. Deux personnes pour deux bureaux c'est impossible. Par ailleurs, outre la compétence des personnes à engager, Monsieur VIVIER signale que le budget prévu pour l'Office du Tourisme, s'il tient compte des aménagements pour PMR dans l'ancien hôtel de ville, il ne tient pas compte de l'aménagement du bureau de Péronnes.

Le Président précise qu'il s'agit de deux projets différents et à ne pas mélanger budgétairement parlant.

Monsieur VIVIER ajoute qu'il attend qu'un profil de fonction correct soit établi et que la procédure de recrutement soit faite de manière honnête et uniforme. Actuellement, c'est encore sombre.

Le Président précise que le bureau de Péronnes est prévu dans la construction du nouveau bâtiment de la marina. Monsieur VIVIER précise qu'il parlait des frais de gestion, téléphone, informatique, ...

Le Directeur Général signale qu'il ne va pas prévoir au budget 2020 des frais de gestion pour un bâtiment qui sera construit en 2022. Par ailleurs, il ajoute, qu'en ce qui concerne les profils de fonction, c'est lui qui les établira et personne d'autre. Ce profil ne sera pas fait n'importe comment et des contacts ont été pris avec d'autres communes et offices du tourisme pour établir un profil qui soit adapté au mieux à notre situation. Monsieur VIVIER signalant que ce n'est pas ce qui a été dit en assemblée générale de l'office du tourisme, le Directeur Général précise qu'il ne pouvait en être autrement puisqu'il l'annonce maintenant. Ce profil sera peaufiné et présenté au Collège Communal de la semaine prochaine.

Monsieur VIVIER signalant que des gens avaient déjà été reçus, le Président et le Directeur Général précisent que, l'annonce d'un engagement ayant été diffusée, des personnes se sont bien évidemment empressées d'envoyer des candidatures spontanées c'est tout à fait normal. Une fois le profil établi et approuvé par le Collège, l'offre d'emploi sera diffusée et la procédure de recrutement lancée. L'épreuve sera très probablement orale et un jury sera constitué avec des personnes extérieures comme cela a toujours été fait.

Madame BOCAGE ajoute que lors de l'assemblée générale, elle a bien précisé que lorsque l'antenne de Péronnes serait effective, on envisagerait probablement l'engagement d'un mi-temps supplémentaire mais certainement pas dans l'immédiat.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 20 août 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Questions orales

Madame BOCQUET étant absente, le Président donne à Monsieur VIVIER la réponse du commissaire à sa question du mois dernier.

Monsieur VERSCHEURE précise que sa question part d'un constat : lors du dernier Conseil Communal, en terrasse sur la Place du Préau, nous avons pu constater un va et vient incessant de voitures et mobylettes faisant crisser leurs pneus. Pour nous, l'origine de ces déplacements est le magasin de nuit dans la Grand'Rue. A qui appartient-il et à qui profite-t-il ? Pas à nous mais peut-être à vous... Ce magasin ne cause que des embêtements.

Le Président précise qu'il a demandé l'avis du Commissaire de Police et qu'il n'a certainement aucun intérêt dans ce magasin. Dans son rapport, le Commissaire signale que, depuis le mois de janvier, seuls 3 appels ont été répertoriés pour des nuisances émanant de ce magasin. Il n'y a donc pas lieu, selon lui, de stigmatiser ce magasin. Le Président ajoute que, pour éviter des rassemblements, essentiellement de jeunes, il a fait enlever le banc situé à proximité. Ce qui n'empêche bien entendu pas des rassemblements en d'autres endroits dans les environs comme les escaliers de l'église. Si des riverains constatent des débordements, il faut qu'ils en réfèrent aux services de police.

Monsieur VINCENT précise que s'il y a si peu d'appels, cela est dû à une certaine lassitude des riverains. En fait, peu de personnes habitent à proximité immédiate de ce magasin. Les gens n'appellent plus les services de police que dans des situations extrêmes mais les nuisances sont bien présentes.

Monsieur DESMET signale que nous ne pouvons pas l'empêcher d'exercer son commerce si ce n'est via un arrêté du Bourgmestre pour des raisons de sécurité publique.

Monsieur VIVIER signale que, suite à la conférence de presse de ce matin, il a déjà eu réponse à une partie de sa question. Il reste cependant 3 interrogations qu'il souhaite soumettre par rapport à l'organisation de la braderie :

- Entre les bulles, les commerçants pourront-ils être ouverts ? La mise en place d'échoppes sera-t-elle possible ? Ils n'ont reçu aucune communication de la commune ;
- Il a été annoncé que le commerce local serait favorisé. Quelles sont les actions prévues pour y arriver ?
- Au niveau des chèques cirklo, Monsieur VIVIER signale en avoir acheté pour 100 €. Il a reçu 10 chèques de 10 €. Travailler avec cela est impossible Comment savoir ce qu'il reste sur votre chèque ? Par ailleurs, vous devez scanner chèque par chèque. Si on veut que les gens accrochent, il faut pouvoir avoir des chèques d'une valeur plus importante.

Madame BOCAGE précise qu'une réunion avec les commerçants est prévue le 29 septembre prochain. Les courriers d'invitation ont été transmis lundi. Les magasins situés entre les bulles pourront bien évidemment ouvrir et pourront déposer des échoppes sur leur devanture. En ce qui concerne l'aide aux commerces, le fait d'avoir maintenu cette braderie est déjà une grande aide pour le commerce local. Par ailleurs, Madame BOCAGE signale que, en prémisses de la braderie, la commune a décidé de participer au Week-End client prévu les 03 et 04 octobre. Les commerçants participants recevront des cadeaux pour récompenser leurs clients. Par ailleurs, une commission commerce aura lieu le 19 octobre prochain.

Concernant les chèques cirklo, Madame BOCAGE précise que leur utilisation est du même type que les cartes de chèques repas. Le commerçant passe votre carte (ou ici votre chèque via le code-barres) et il sait vous dire ce qu'il reste sur cette carte ou ce chèque. Le système cirklo impose aux détenteurs de chèques d'aller chez le commerçant pour savoir ce qu'il reste sur leurs chèques. Effectivement, les chèques ont une valeur maximale de 10 €. C'est ce qui a été prévu en Wallonie. 13 commerçants participaient le mois dernier, ils sont 18 aujourd'hui et d'autres semblent prêts à faire le pas. Actuellement, 810 € ont été achetés contre 600 le mois dernier.

Monsieur VIVIER en conclut que le système ne fonctionne pas.

Monsieur DESMET précise que tout le monde ici autour de la table avait plaidé pour ce système qui fait en quelque sorte sa maladie de jeunesse et Madame BOCAGE ajoute que cette solution permet à ceux qui disposent de peu de moyens d'acheter pour des petites sommes.

Monsieur VINCENT estime que l'on peut toutes et tous constater que c'est un échec. Tout le monde a voté pour cette solution mais admettons-le et dirigeons-nous vers autre chose. On pourrait se diriger vers des chèques papier.

Le Président propose de laisser l'action se dérouler sur les six mois prévus et on en fera le bilan.

Monsieur VINCENT signale que notre service graphisme peut très certainement mettre en parallèle un système de chèques papier qui s'avèrera autrement plus performant.

Monsieur DESMET précise que les commerçants pourront donner leur avis lors de la réunion prévue le 28 septembre prochain. Laissons-les s'exprimer sur ce projet et on verra.

Monsieur DENAYER demande où en est la procédure de vente de l'immeuble commercial dénommé l'Escale sur la Place du Préau. Après avoir posé la question au Directeur Général tôt en matinée, un avis de vente était placardé sur la façade quelques heures plus tard.

Le Président précise que le grand panneau jaune qui était affiché sur l'immeuble était l'avis officiel qui ne laisse pas entendre qu'il s'agit d'un bâtiment en vente. C'est pourquoi un autre avis a été affiché sur la façade et diffusé sur notre site internet. Une offre ferme de 180.000 € a été déposée et une visite du bâtiment est programmée dans les jours qui viennent. D'autres candidats se présenteront peut-être...

Monsieur DENAYER estime que l'on brade déjà ce bâtiment et qu'il faudrait obtenir le montant le plus élevé possible.

Le Président rappelle que ce bâtiment a été rénové il y a 25 ans mais qu'il n'est pas bradé.

Monsieur VINCENT signale qu'une enquête publique s'est déroulée du 16/08 au 31/08 concernant une demande de permis unique visant la modification du relief du sol d'une parcelle de 4,6ha à Maubray. Sur cette parcelle agricole, un exploitant souhaite niveler le terrain avec des terres et des cailloux. La population de Maubray est relativement inquiète face à cette demande car on parle d'un chantier qui s'étalerait sur deux ans et aux nuisances que ce projet pourrait engendrer. On évoque 70.000 m³ à déposer par camions de 07 h du matin à 17 h. Maubray est déjà impacté par divers travaux : l'autoroute, le Pont des Imbéciles, le futur Pont Royal, Your Nature. Monsieur VINCENT désire connaître la position du Collège par rapport à cette demande.

Le Président rappelle que Maubray est traversé par une Nationale et pas une voirie communale. En CCATM, on a bien parlé de terres et pas de cailloux. L'organisme Walterre vérifiera la qualité des terres déposées.

Monsieur DUDANT précise que, tel que présenté en CCATM le 02 septembre dernier, l'itinéraire qui sera emprunté par les camions sera la sortie de l'autoroute, le Pont des Imbéciles (il faudra donc que ces travaux soient terminés avant d'entamer les dépôts), la Grand'Route et la rue de la Gare, le but étant de limiter l'impact sur le cœur du village. Pour l'organisation du chantier, l'entrée se ferait côté chemin du Renard et commenceraient par le fond du terrain. Les terres seront grattées, les bonnes terres arables stockées le long des habitations et les sites fermés afin d'éviter tous dépôts sauvages. Au niveau du charroi, les véhicules vont venir benner leurs terres et repartir aussi vite. Les chauffeurs disposeront de talkies walkies pour gérer la communication. Un système de nettoyage de roues des camions sera installé sur le site, régulièrement vidangé et alimenté par citerne. Au niveau des remarques émises par la CCATM, on notera la pose d'une signalisation adéquate aux entrées/sorties des camions, le nettoyage quotidien de la voirie y compris en dessous du pont, la réalisation d'un état des lieux de la voirie avant réalisation des travaux. Concernant la qualité des terres, c'est l'organisme WALTERRE qui sera chargé du contrôle. Chaque camion devra disposer d'un document certifiant d'où viennent les terres et où elles vont aller. Des échantillonnages seront prélevés sur la zone de départ et il est fort probable qu'elles proviennent des travaux de création de bassins d'orage dans des chantiers proches. La CCATM a remis un avis favorable sur cette demande.

Monsieur VINCENT estime qu'il y a deux problèmes dans ce dossier. Au niveau de la qualité des terres, si cela semble plus ou moins rassurant, il faudra voir l'application de ces mesures sur le terrain. Le second est plus sur un côté éthique. En effet, les arguments qui sont mis en avant ne tiennent pas la route. Qu'on dise qu'on veuille stocker des déchets. Une terre retravaillée nécessite plusieurs années pour pouvoir être à nouveau utilisée à des fins agricoles.

Monsieur MAHIEU précise qu'il avait posé la même question et, étant également habitant de Maubray, estime que la commune a été un peu vite dans ce dossier. Il y a sûrement une alternative soit pour le passage du charroi soit au niveau de l'endroit de dépôt de ces terres idéalement à l'extérieur du village.

Le Président précise que ce dossier est désormais entre les mains des Fonctionnaires Technique et Délégué de la Région Wallonne.

Monsieur MAHIEU rappelle qu'une décision a été prise récemment sur la limitation des tonnages des camions empruntant les voiries concernées. Les camions devront même brûler une ligne blanche pour pouvoir respecter l'itinéraire prévu.

A la remarque de Monsieur VIVIER concernant le fait que le Fonctionnaire Délégué donnera un avis mais que le dernier mot revient au Collège, le Président répond par l'affirmative mais ajoute que le Collège suivra l'avis de ce dernier.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 00.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS